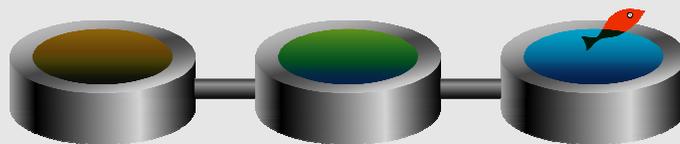


Rapport annuel



**PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Synthèse sur les services d'assainissement collectif du département du Calvados



EXERCICE

2013

■ Introduction

■ OBJET DU DOCUMENT

La présente synthèse a pour objet de donner un aperçu des données relatives aux services d'assainissement collectif pour l'année 2013.

■ ORIGINE DES DONNEES

Les données concernant l'exercice 2013 ont été récupérées à partir des données des rapports sur le prix et la qualité du service des collectivités ainsi que du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) de l'ONEMA.

Carte d'avancement SISPEA 2013 en annexe.

Sommaire

■	INTRODUCTION	2
■	OBJET DU DOCUMENT	2
■	ORIGINE DES DONNEES	2
■	ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
■	REPRESENTATIVITE DES DONNEES	4
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES	4
■	MODE DE GESTION DES SERVICES	5
■	COLLECTE DES EAUX USEES	7
■	ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	7
■	CARACTERISTIQUES DES RESEAUX DE COLLECTE	7
■	CONFORMITE DES RESEAUX DE COLLECTE.....	7
■	ÉPURATION DES EAUX USEES	8
■	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES	8
■	QUALITE DES SYSTEMES D'ÉPURATION	8
■	ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX.....	9
■	CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	9
■	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
■	REPRESENTATIVITE DES DONNEES.....	11
■	PRIX MOYEN DU SERVICE	11
■	MONTANT NON PROPORTIONNEL A LA CONSOMMATION.....	12
■	ANNEXES CARTOGRAPHIQUES.....	13

■ Organisation des services d'assainissement collectif

■ REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Au 1^{er} janvier 2013, on compte 169 services d'assainissement collectif sur le Calvados. *La carte des collectivités exerçant la compétence assainissement collectif est disponible en annexe de ce document.*

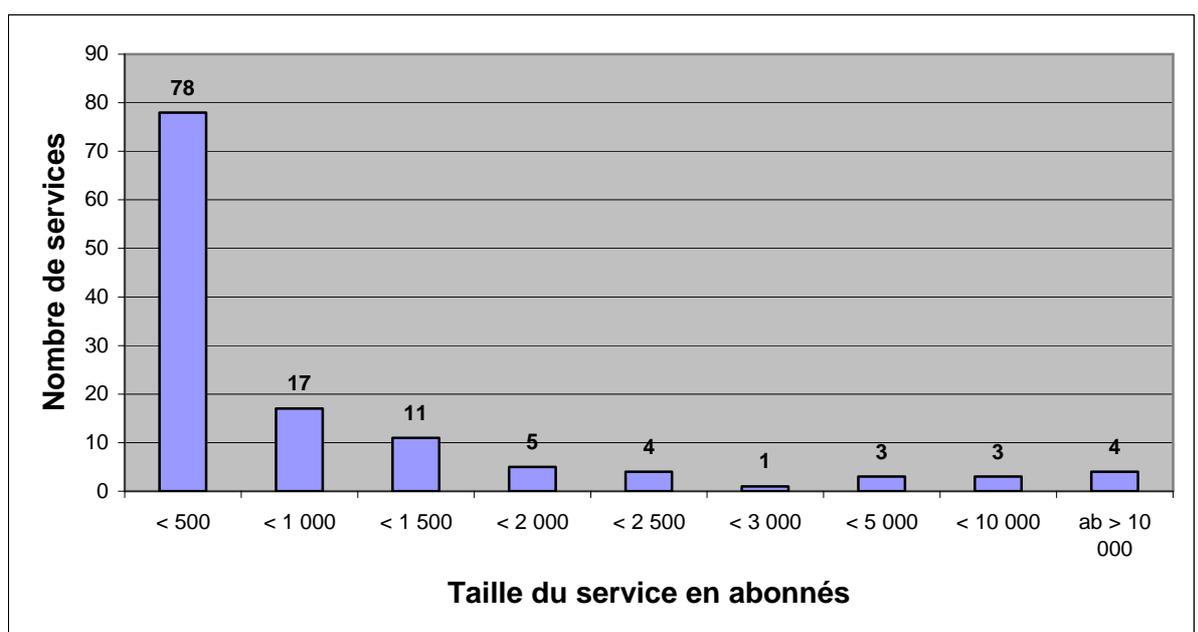
Sur les 169 services, on dénombre 6 syndicats ayant comme mission unique le traitement des eaux usées.

Sur les 169 services, 128 services ont publié leurs données sur SISPEA soit 76 % des services (en baisse par rapport à 2012, 79 %).

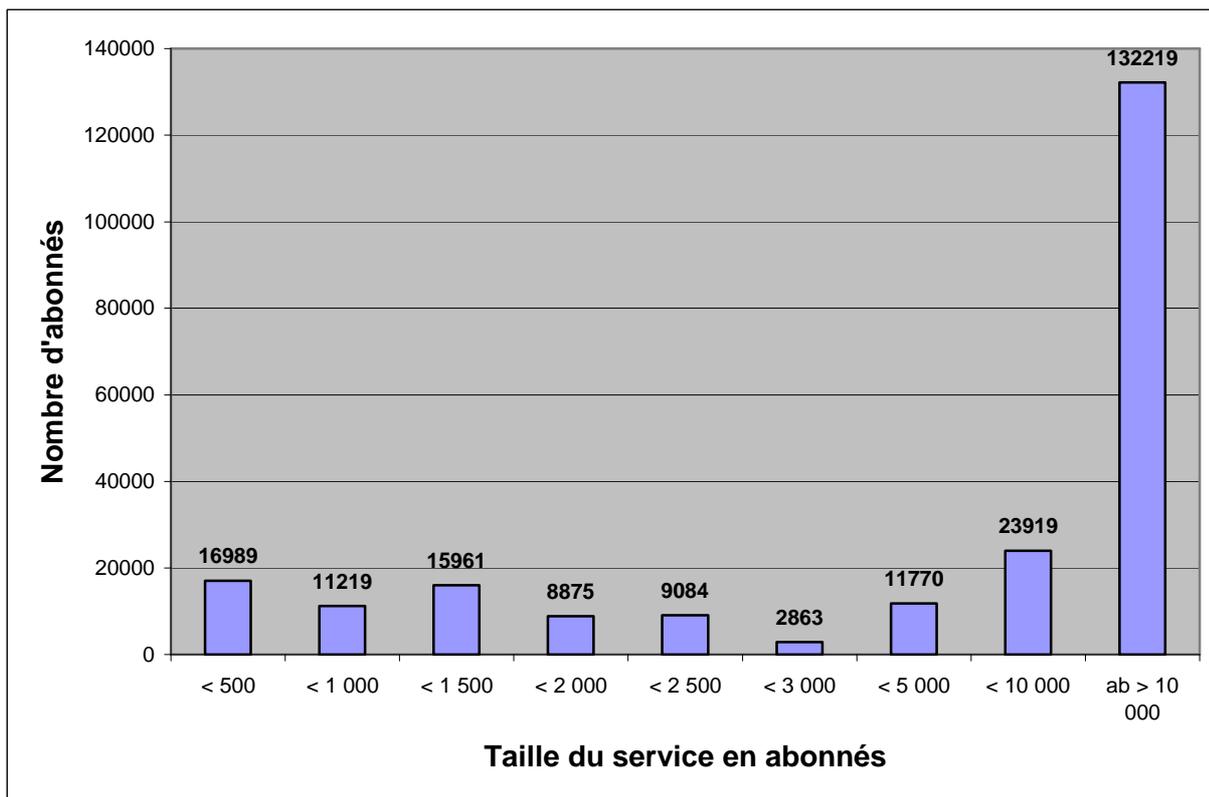
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES

Compétence	Type de collectivité	Nombre de services	Nombre d'abonnés	Volumes facturés	Nombre de services sans station d'épuration
Collecte et épuration	Commune	87	36 745	3 792 208	0
	Syndicat	36	73 677	6 344 523	0
	EPCI à fiscalité propre	6	111 804	16 286 607	0
Collecte ou transport seul	Commune	32	6 287	646 873	32
	Syndicat	3	3 809	356 683	3
	EPCI à fiscalité propre	0	-	-	0
Épuration seule	Commune	0			0
	Syndicat	5	577	47 021	0
	EPCI à fiscalité propre	0			0
Total		169	232 899	27 473 915	35

Répartition des services en fonction de leur taille



Répartition des abonnés en fonction de la taille des services



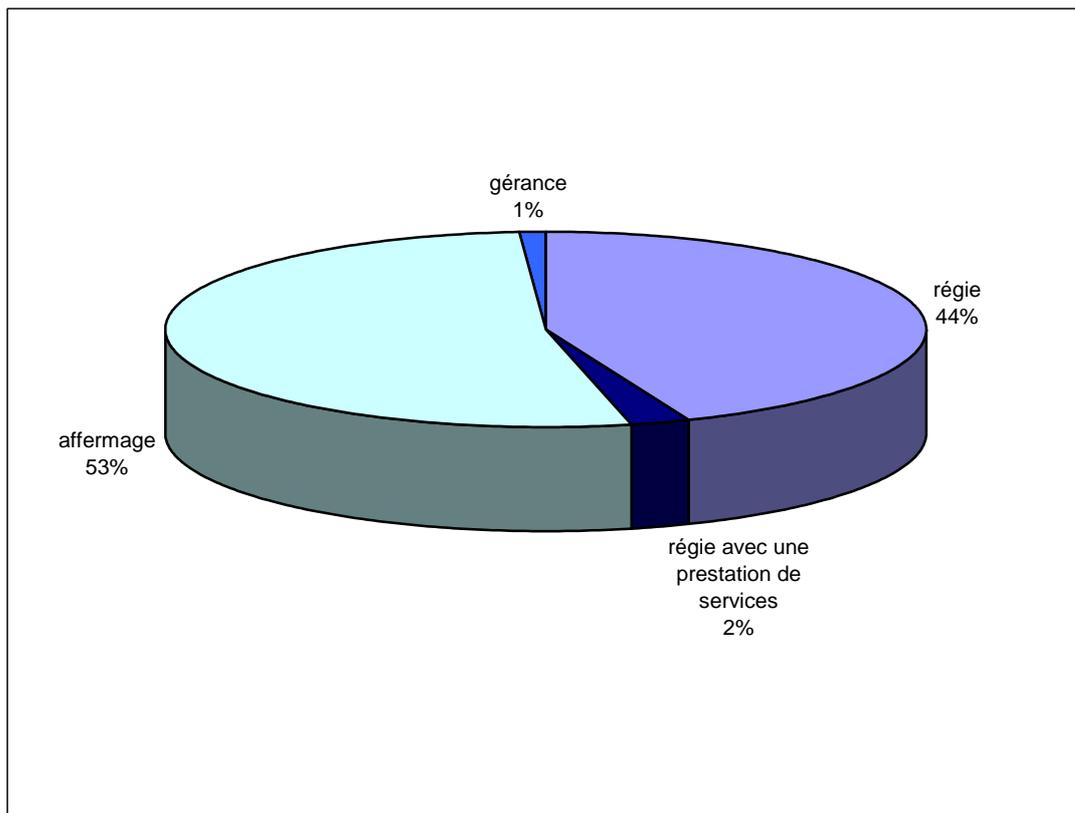
■ MODE DE GESTION DES SERVICES

Mode de gestion	Nombre de services			Nombre d'abonnés	Volumes facturés aux abonnés [m³]	
	Collecte et épuration	Collecte ou transport seul	Épuration seule		domestiques	non domestiques
régie	57	20	2	101 684	15 563 989	
régie avec une prestation de services	20	1		6 877	445 987	
affermage	50	14	3	121 965	11 052 285	211 237
gérance	2			2 373	200 417	

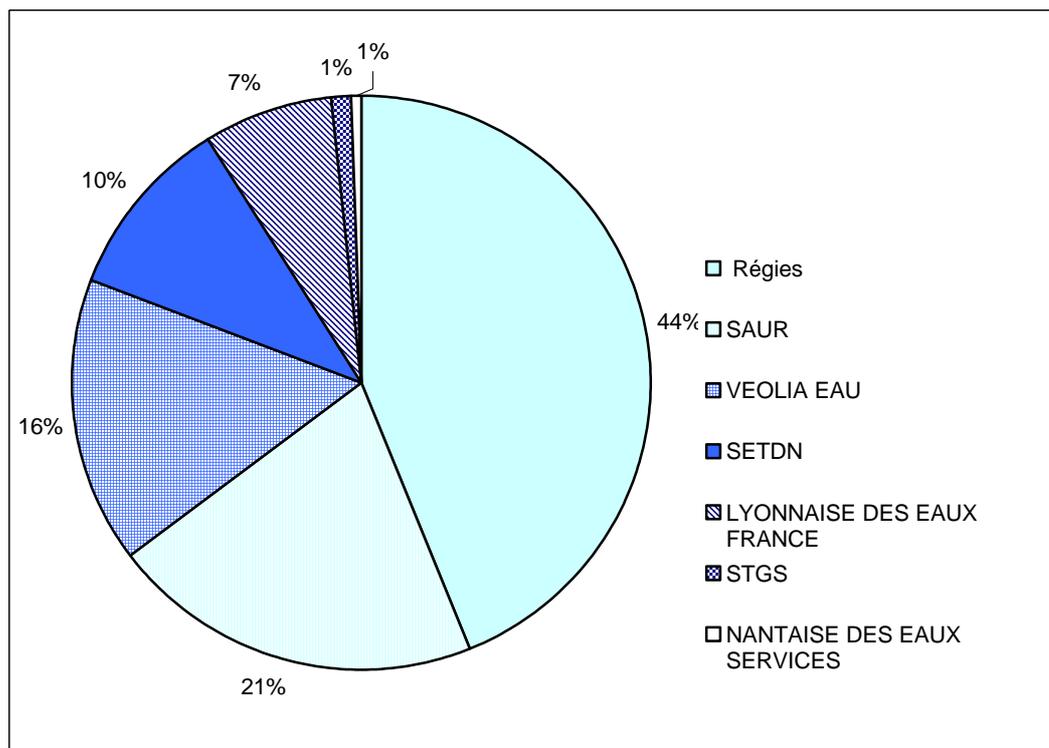
NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La carte de la répartition de l'exploitation des services d'assainissement collectif se retrouve en annexe de ce document

Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion



Répartition des abonnés par exploitant



■ Collecte des eaux usées

■ ABONNES ET VOLUMES FACTURES

	2012	2013	Variation
Volumes facturés [m ³]	28 604 522	27 473 915	-3,95 %
Nombre total d'abonnés	234 613	232 899	-0,73 %
Ratio moyen de l'assiette de facturation par abonné domestique [m ³ par abonné et par an]	120	118	

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ CARACTERISTIQUES DES RESEAUX DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Le linéaire total de réseau hors branchements est le suivant

Linéaire [km]	2012	2013	Variation
Réseau unitaire	144	130	-10,16 %
Réseau séparatif (eaux usées)	3 514	3 595	+2,3 %
Total	3 658	3 725	+1,81 %

■ CONFORMITE DES RESEAUX DE COLLECTE

Tous les services sont équipés d'un réseau de collecte conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

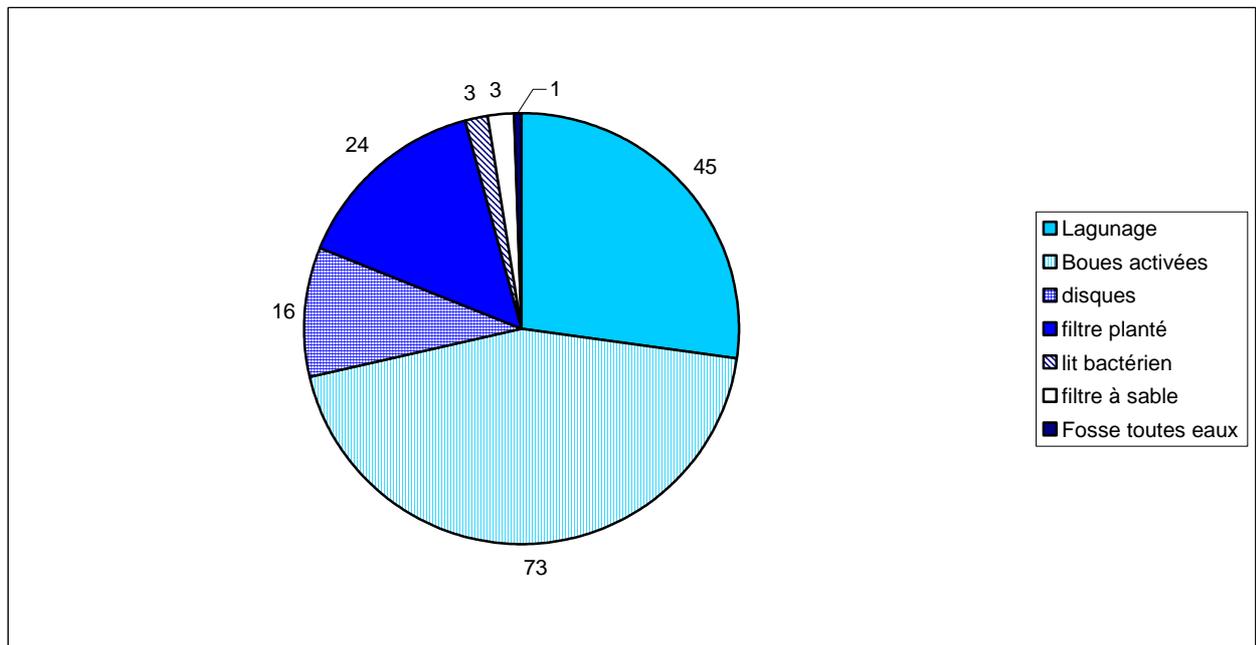
■ Épuration des eaux usées

■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES

Le département comporte 165 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 1 194 384 Equivalent Habitants.

Type de traitement	Nombre de STEP	Capacité [EH]	soit en pourcentage
Traitement biologique	165	1 194 384	100,0 %

Ces ouvrages ont produit 15 895 tonnes de boues (en tonnes de matière sèche).



■ QUALITE DES SYSTEMES D'ÉPURATION

- *Taux de conformité local de la performance des ouvrages d'épuration*

Le taux départemental de conformité de la performance des équipements d'épuration aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 est de 82 %, soit 28 stations jugées non conformes.

- *Taux de conformité ERU des ouvrages d'épuration*

Sur les 159 stations d'épuration départementales soumises à la directive ERU, seulement 1 stations d'épuration ne sont pas conformes à cette directive (soit 1%).

■ Éléments patrimoniaux

■ CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est établi pour chaque service d'eau selon le barème suivant :

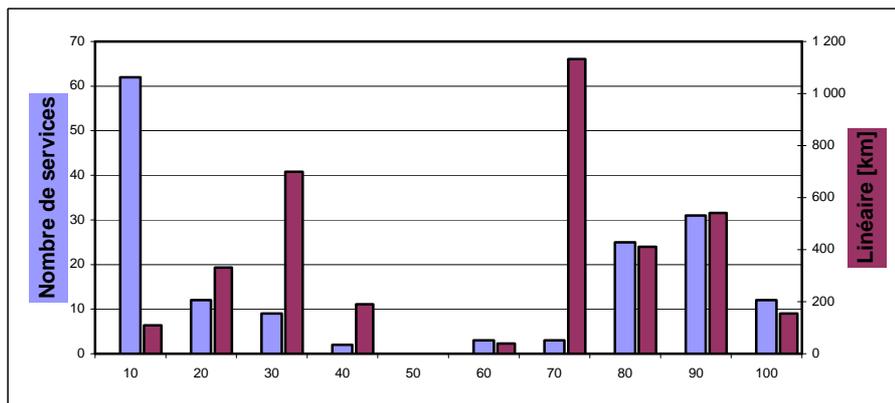
	nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
TOTAL (indicateur P202.2B)	120

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

L'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 59 points dans le département (56 points au niveau national en 2011).

Nota : Pour cet indice, la représentativité des données est de 63 % soit 105 services.

Répartition des services en fonction de cet indice



■ Prix de l'assainissement collectif

■ REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les données présentées ci-après concerne le tarif de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2014 en application de l'article L2224-1 du CGCT qui précise que le tarif devant figurer dans le RPQS de l'année n doit être celui de l'année n+1. Elles ne concernent pas les 6 syndicats qui gèrent uniquement l'épuration car ils sont déjà comptabilisés avec les services de collecte qui facturent aux abonnés.

Pour le prix moyen pondéré par le nombre d'abonnés, 137 services sur 163 ont fourni les données, soit 84 %.

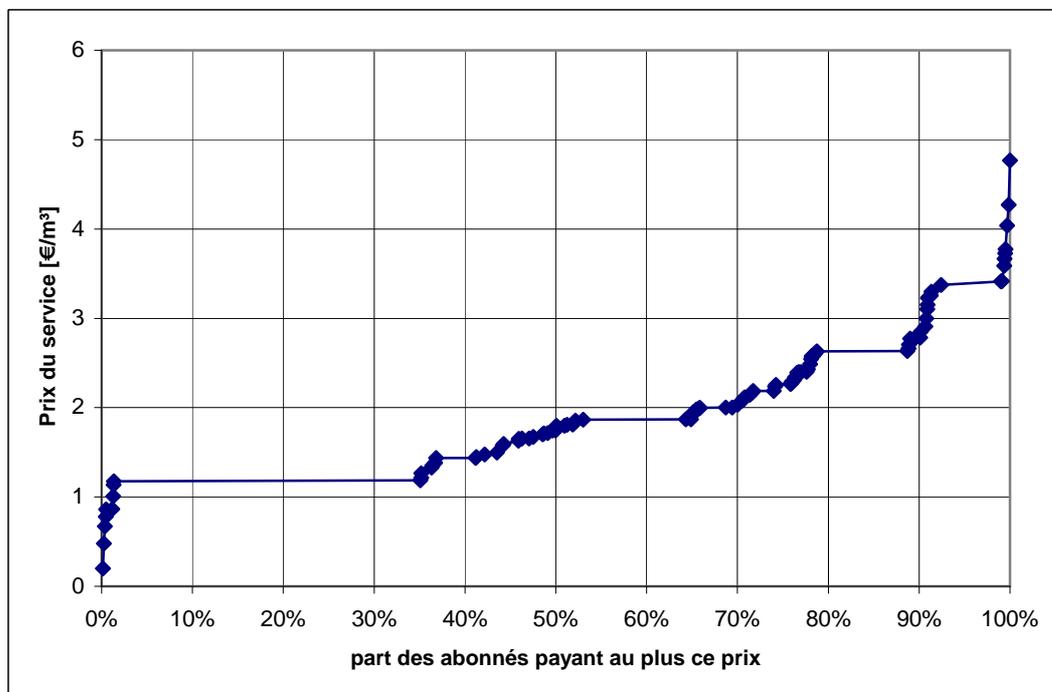
■ PRIX MOYEN DU SERVICE

Le prix moyen pondéré par le nombre d'abonnés est de **2,23 €/m³** pour une consommation de référence de 120 m³ (prix toutes taxes comprises).

En 2013, le tarif était de **2,14 €/m³**

Le budget mensuel moyen d'un ménage pour l'assainissement collectif est de 22,30 €/mois (TTC).

Répartition des abonnés domestiques du département en fonction de leur facture 120 m³



Carte des prix de la facture 120 m³ d'eau potable en annexe

Le prix varie d'une collectivité à l'autre en fonction :

- des particularités locales (qualité du rejet, prescriptions particulières, localisation des rejets, topologie du terrain nécessitant des postes de refoulement, densité de la population desservie) ;
- des caractéristiques de la collectivité (taille des communes, équipements, investissement, remboursement d'emprunts) ;
- des redevances versées aux organismes publics (redevance pour la modernisation des réseaux).

La réglementation a également eu une incidence sur la maîtrise du prix, en particulier le plafonnement de la part abonnement (cf paragraphe suivant).

■ **MONTANT NON PROPORTIONNEL A LA CONSOMMATION**

L'abonnement de référence (utilisé pour le calcul du prix du service) est en moyenne de 47,13 € dans le département.

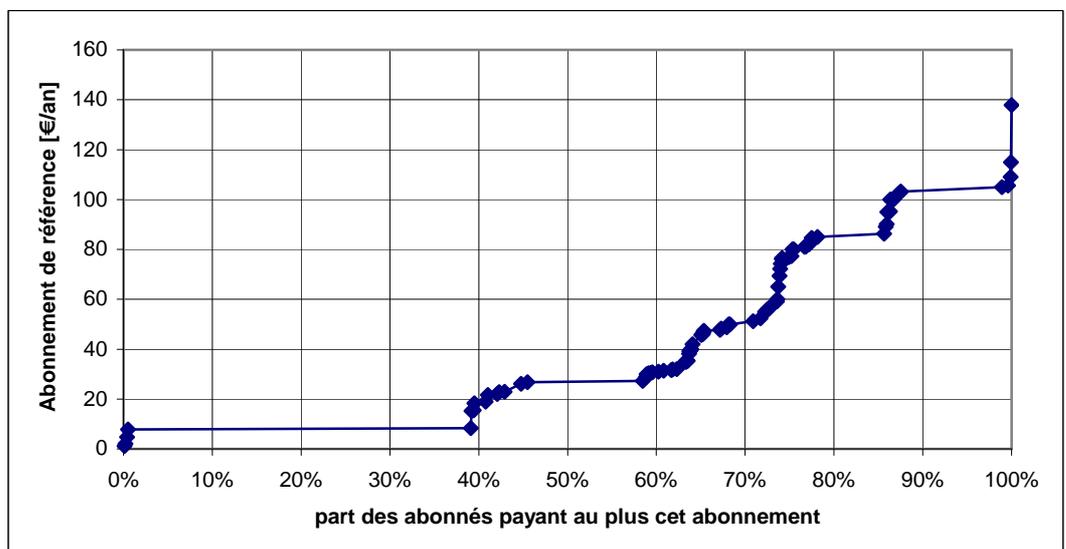
Cet abonnement de référence est compris entre 0,00 € et 109,10 €. Vingt six collectivités n'ont pas d'abonnement en 2013.

L'abonnement représente en moyenne 17,39% du montant HT de la facture 120 m3. Pour deux collectivités, cette part est supérieure à 40%, le pourcentage maximum étant de 74,07 %.

Suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et à l'arrêté du 6 août 2007, le montant de la part fixe de la facture d'eau ne doit pas représenter plus de 40 % du montant de la facture 120 m³ (hors taxes et redevances de l'Agence de l'Eau) pour les communes urbaines. Pour les communes rurales, le taux est fixé à 50%.

A partir du 1^{er} janvier 2012, le plafonnement est fixé à 30% pour les communes urbaines et 40% pour les communes rurales. La réglementation s'applique uniquement aux abonnés des immeubles à usage d'habitation principale. Ne sont pas concernés les industriels et les exploitations agricoles. Les communes érigées en station classée au titre des catégories « balnéaire » ou « tourisme » et les communes touristiques au titre de l'article L.133-11 du code du tourisme ne sont pas obligées d'appliquer le plafonnement.

Répartition des abonnés domestiques des services du département en fonction de leur abonnement de référence



■ annexes Cartographiques

Carte d'avancement SISPEA 2013

Carte des collectivités exerçant la compétence assainissement collectif

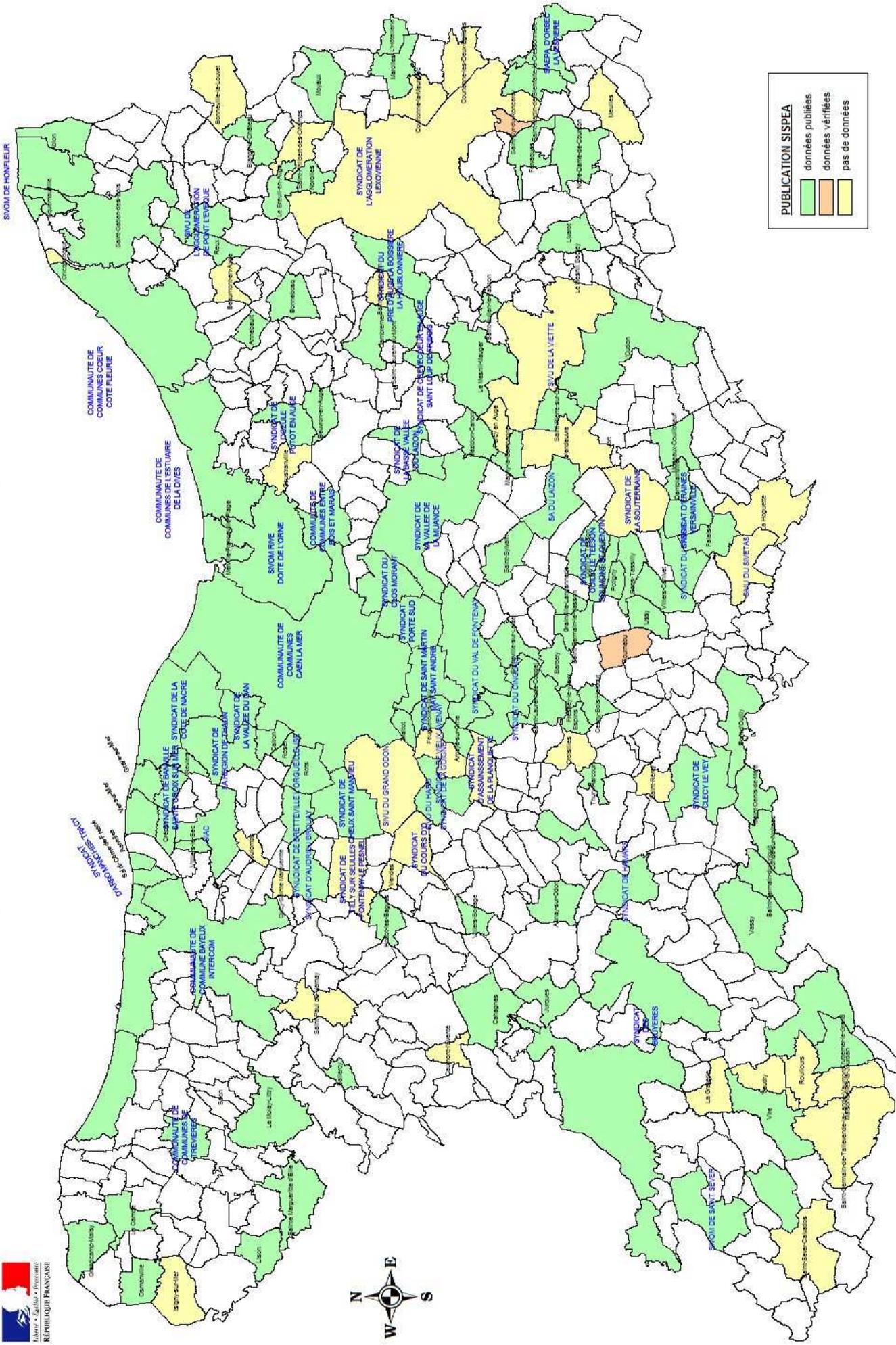
Carte de la répartition de l'exploitation des services d'assainissement collectif

Carte des prix de la facture 120 m³ d'eau potable

AVANCEMENT SISPEA EXERCICE 2013



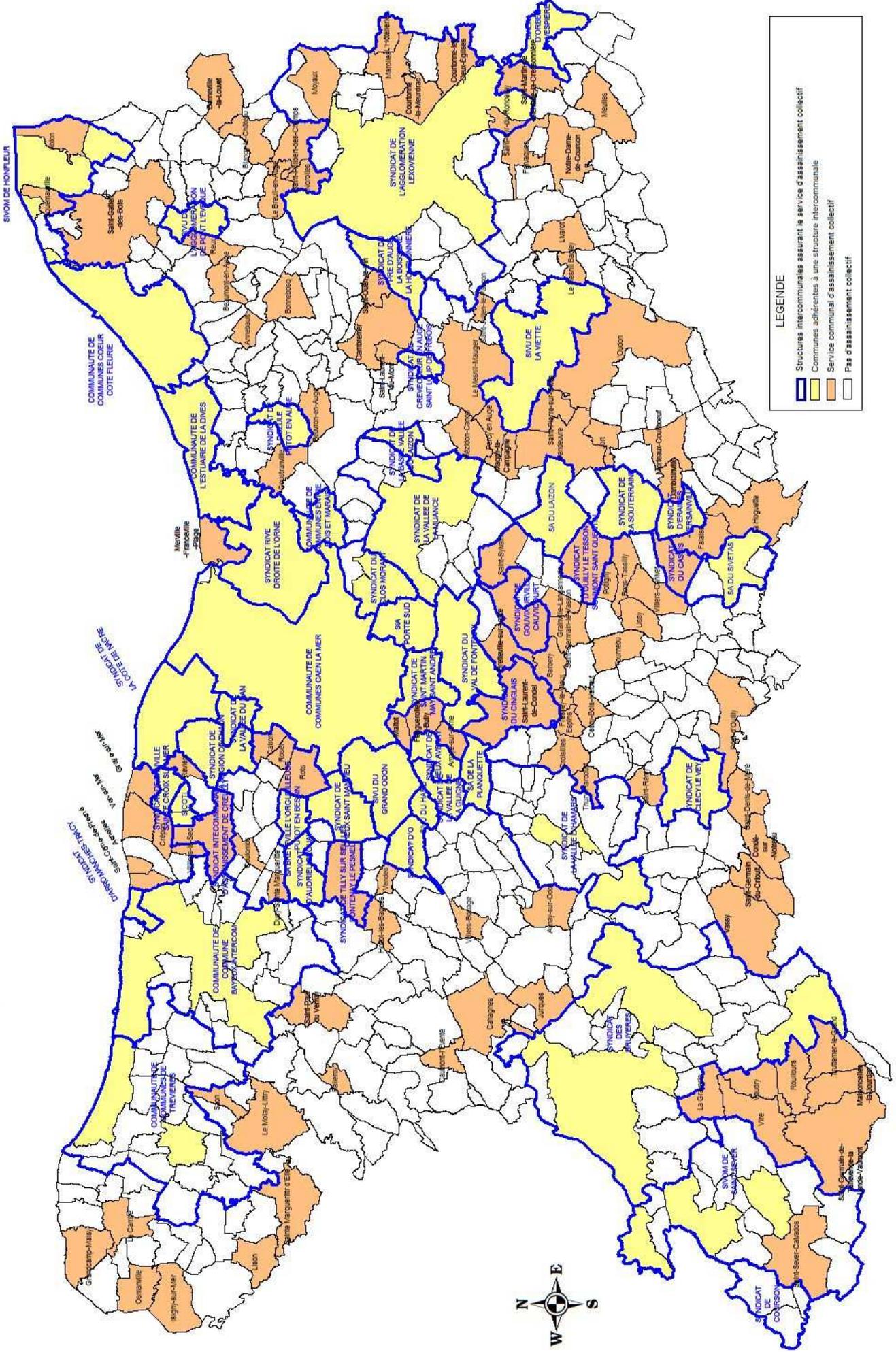
Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



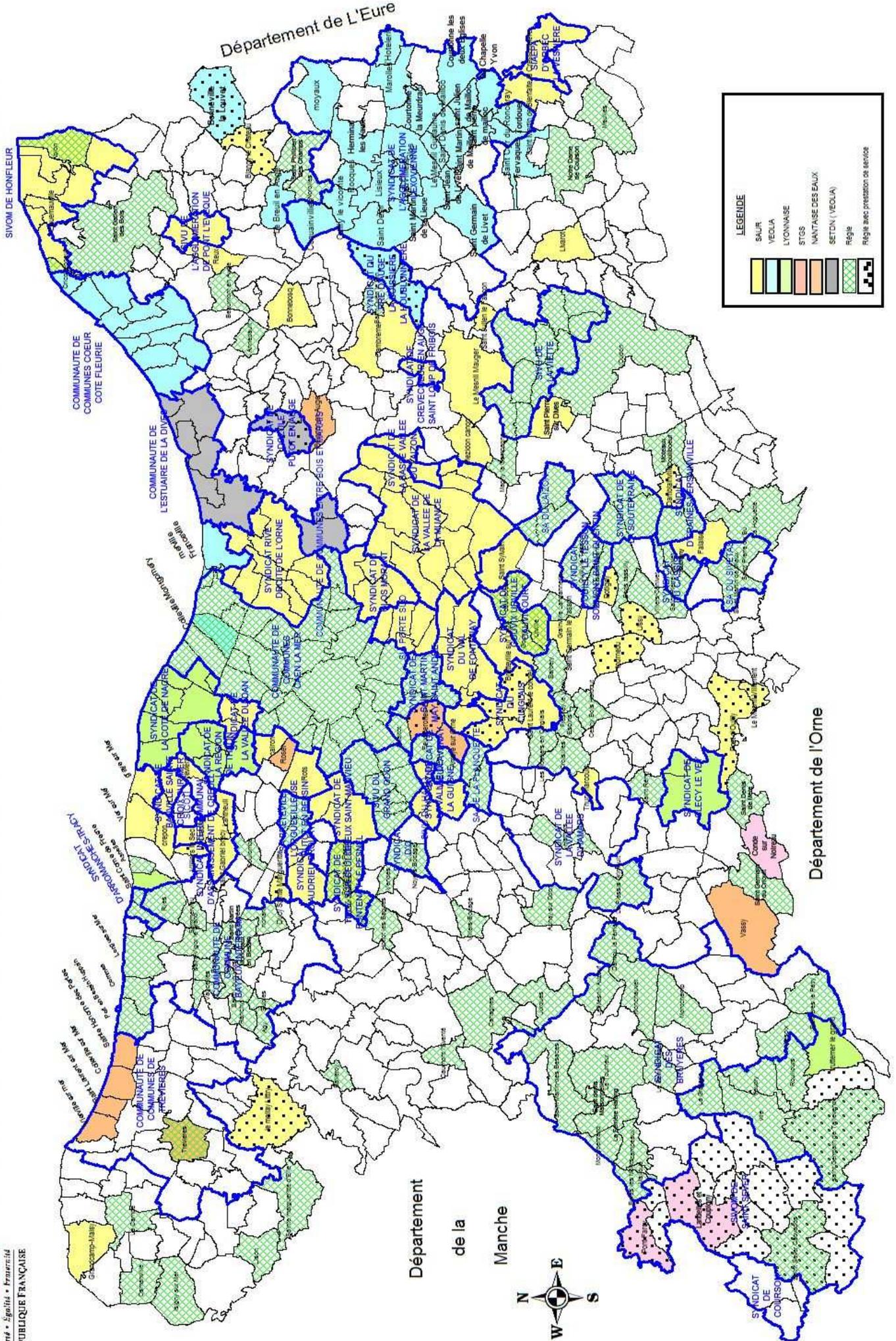
PUBLICATION SISPEA

- données publiées
- données vérifiées
- pas de données

COLLECTIVITES EXERCANT LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2013



REPARTITION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2013



LEGENDE

	SAUR
	VEOLIA
	L'IONNAISE
	STGS
	NANTASE DES EAUX
	SETON (VEOLIA)
	Régie
	Régie avec prestation de service

CARTE DES PRIX DE LA FACTURE 120m³ D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TTC année 2013)

